

# Invitation à une activité de formation continue



**Titre :** Prise en charge de la FA  
**No d'activité :** 70492  
**Date :** mardi le 04 juin 2019  
**Lieu :** Clinique médicale du Coteau  
**Coordonnées :** 100-440, boul. Saint-Luc, Saint-Jean-sur-Richelieu

## Objectifs

Suite à cette présentation le participant pourra :

- Énumérer les indications du traitement de la FA par le contrôle de la fréquence et du rythme ;
- S'approprier les recommandations canadiennes dans la prévention des AVCs en FA non-valvulaire en révisant les résultats des études pivots des AODs ;
- Choisir un traitement approprié en fonction du type de patients (IR, ANTC saignements ...) ;
- Évaluer les options non-pharmacologiques de la FA et savoir quand référer aux cardiologues.

**Président de séance :** Dr Richard Dumouchel

## Horaire

2019-06-04	12:00	13:00	Conférence	Prise en charge de la FA	Dre Jennifer Lee Kennedy, cardiologue
------------	-------	-------	------------	--------------------------	--

Veuillez confirmer votre présence auprès de M. Carl Lapointe au 514-891-7769 ou à [carl.lapointe@bms.com](mailto:carl.lapointe@bms.com)  
Nombre de places limité

L'Association des médecins omnipraticiens de Richelieu St-Laurent, sous l'agrément parapluie de la FMOQ, reconnaît 1.00 heure(s) de crédits de catégorie 1 aux participants à cette activité. Le code d'éthique du Conseil québécois de développement professionnel continu des médecins (CQDPCM) doit être respecté ([www.cqdpcm.ca](http://www.cqdpcm.ca)).

Cette activité bénéficie d'une subvention à visée éducative de Bristol Myers Squibb

Tous les participants sont invités à se créer un compte au [www.fmoq.org](http://www.fmoq.org) en cliquant sur « se connecter ». Ce compte vous permettra de remplir l'évaluation de l'activité au <https://evaluation.fmoq.org> ainsi que de télécharger votre attestation de participation (des frais pourraient être exigés pour les professionnels de la santé autres que médecins et résidents).

Une procédure détaillée est mise à la disposition du participant en allant sur le portail:  
<https://www.fmoq.org/formation/politiques/procedure-de-telechargement-des-attestations-ominipraticiens/>.